

6.7 Annexe 7 : Agglomération d'Annemasse

6.7.1 Nombre d'échantillons et dates de prélèvements

SITE	Collectivité	Référence échantillon	Date d'échantillonnage
Etrembières	Agglo. Annemasse	C2 Annemasse Le Perrier	16 octobre
		Annemasse Hypercentre	17 octobre
		St Cergues / Juvigny	19 octobre
		Annemasse PAV*	16 octobre
		Cranves-Sales	17 octobre

5 échantillons ont été prélevés et triés lors de cette campagne, sans changement par rapport aux campagnes précédentes.

*La tournée prévue à l'origine était celle de « Vétraz Monthoux » mais suite à une mauvaise annonce par un chauffeur nous avons prélevé une tournée qui prélevé une petite partie de Vétraz et pour le reste Annemasse sur un secteur en PAV.

6.7.2 Résultats de la campagne d'Automne 2023

Le tableau ci-dessous présente les résultats, par catégorie et sous-catégorie, de la composition des OMr échantillonnés pour cette dernière campagne sur le territoire. Il met en valeur les potentiels de tri sur le territoire.

Catégorie	Sous-catégories	Composition sur la campagne	kg/hab/an	Minimum en kilo/an/hab pour la campagne	Maximum en kilo/an/hab pour la campagne	
Multimatériu x	Bouteilles et flacons en PET	1,6%	20,0%	55,0	39,5 CC Pays de Gex	65,8 CC Genevois
	Bouteilles et flacons en polyoléfine (PEHD, LDPE, PP)	0,8%				
	Emballages métaux ferreux	0,8%				
	Emballages aluminium	0,7%				
	Journaux, magazines et revues	0,6%				
	Imprimés publicitaires	1,2%				
	Papiers bureautiques	1,7%				
	Emballages cartons plats	2,2%				
	Agenda, Affiches, livres, cahiers (à spirales)	0,1%				
	Emballages cartons ondulés	1,2%				
	Composites ELA (Tetrapack)	0,8%				
	Emballages papier	1,4%				
	Films des particuliers (emballages, sacs de caisse, film alimentaire)	2,6%				
	Autres emballages plastiques - hors calage en polystyrène	2,0%				
	Calage en polystyrène grands formats	0,0%				
	Autres emballages composites	2,3%				
	Emballages combustibles	0,0%				
Emballages incombustibles	0,0%					
Verre	Emballages en verre incolores et de couleur	10,8%	10,8%	29,8	0,7 CC Vallée Verte	29,8 Annemasse Agglomération
Compost	Déchets alimentaires	15,9%	28,5%	78,6	37,4 CC Vallée Verte	78,6 Annemasse Agglomération
	Déchets de jardins	3,4%				
	Éléments fins	9,2%				
Autres collectes	Petits Appareils Electroménagers (PAM)	0,1%	3,3%	9,0	5,6 CC Vallée Verte	15,7 CC Pays Bellegardien
	Cables électriques	0,0%				
	Textiles	3,2%				
	Produits chimiques	0,0%				
	Tubes fluorescents et ampoules basse conso	0,0%				
	Piles et accumulateurs	0,0%				
	Autres déchets ménagers spéciaux	0,0%				
	Produits alimentaires non consommés	7,9%	37,4%	64,2	64,2	103,0

Catégorie	Sous-catégories	Composition sur la campagne		kg/hab/an	Minimum en kilo/an/hab pour la campagne	Maximum en kilo/an/hab pour la campagne
Déchets ménagers résiduels	Autres putrescibles	1,8%			Haut Bugey Agglomération	Annemasse Agglo
	Autres papiers	0,1%				
	Autres cartons	0,6%				
	Textiles sanitaires fraction hygiénique	7,3%				
	Textiles sanitaires fraction papiers souillés	4,8%				
	Autres plastiques	1,9%				
	Combustibles non classés	1,8%				
	Autres déchets en verre	0,0%				
	Autres métaux ferreux	0,3%				
	Sacs poubelle + films des professionnels	6,1%				
Autres métaux	0,3%					
Incombustibles non classés	4,5%					
TOTAL		100,0%	100,0 %	275,5		

Tableau 32: Composition des OMR de l'Agglomération Annemasse en fonction des consignes de tri (A2023)

Pour cette dernière campagne, on remarque que la part de déchets valorisables dans les OMR de l'Agglomération d'Annemasse sont principalement représentées de déchets destinés au composteur (28,5%). Les multimatériaux et verre totalisent 30,8% soit 84,8 kg/hab/an.

À partir des résultats obtenus lors des caractérisations sur l'ensemble des collectivités, il est possible d'évaluer où se situe la collectivité par rapport aux autres sur les gisements potentiel (en kg/hab/an) pouvant faire l'objet d'une amélioration du tri : multimatériaux et verre. Ces deux services sont proposés sur l'ensemble des collectivités du SIVALOR. Pour ce qui est du gisement potentiel pouvant être traité par compostage et les autres collectes, ceux-ci sont dépendants du niveau de service disponible sur le territoire de la collectivité (nombre de déchèteries, collecte des textiles...) et de la typologie d'habitat (plus ou moins d'habitats collectifs ou non).

Multimatériaux		Verre	
Collectivité	Ratio dans les OMR (kg/an/hab)	Collectivité	Ratio dans les OMR (kg/an/hab)
Pays de Gex	39,48	Vallée Verte	0,72
Vallée Verte	50,12	Haut-Bugey Agglomération	2,68
Usses et Rhône	53,50	Pays Rochois	5,63
Annemasse Agglomération	55,04	Rumilly Terre de Savoie	5,90
Pays Bellegardien	55,07	Arve et Salève	7,24
Haut-Bugey Agglomération	56,27	Pays de Gex	7,36
Rumilly Terre de Savoie	56,85	Usses et Rhône	8,06
Arve et Salève	57,06	Pays Bellegardien	8,93
Pays Rochois	60,24	Genevois	16,05
Genevois	65,81	Annemasse Agglomération	29,78

Tableau 33 : Classement des collectivités du SIVALOR en fonction des potentiels de tri (kg/hab/an dans les OMR – dernière campagne)

Durant cette campagne d'automne 2023 Annemasse Agglomération se classe :

- 5^{ème} sur le multimatériaux (1,4 fois le résultat de la CC Pays de Gex),
- 10^e sur le verre, avec un gisement presque 43 fois supérieur à celui de la CC Vallée Verte.

6.7.3 Composition moyenne des OMR de la collectivité

La variabilité des résultats peut être importante compte tenu du nombre limité d'échantillons par campagne pour chacune des collectivités.

Les proportions par collectivité, les compositions pour cette dernière campagne et les comparaisons entre collectivités sont données à titre indicatif. Ainsi nous présentons de préférence une moyenne des résultats pour les 18 derniers échantillons prélevés et triés au minimum, pour chacune de ces collectivités, permettant de réaliser une synthèse des caractérisations des OMR réalisées ces dernières années (voir article 2.3.3).

Les proportions par collectivité, les compositions pour la dernière campagne et les comparaisons entre collectivités sont données à titre indicatif. Ainsi nous présentons de préférence une moyenne des

résultats pour les 18 derniers échantillons prélevés et triés pour chacune de ces collectivités, permettant de réaliser une synthèse des caractérisations des OMr.

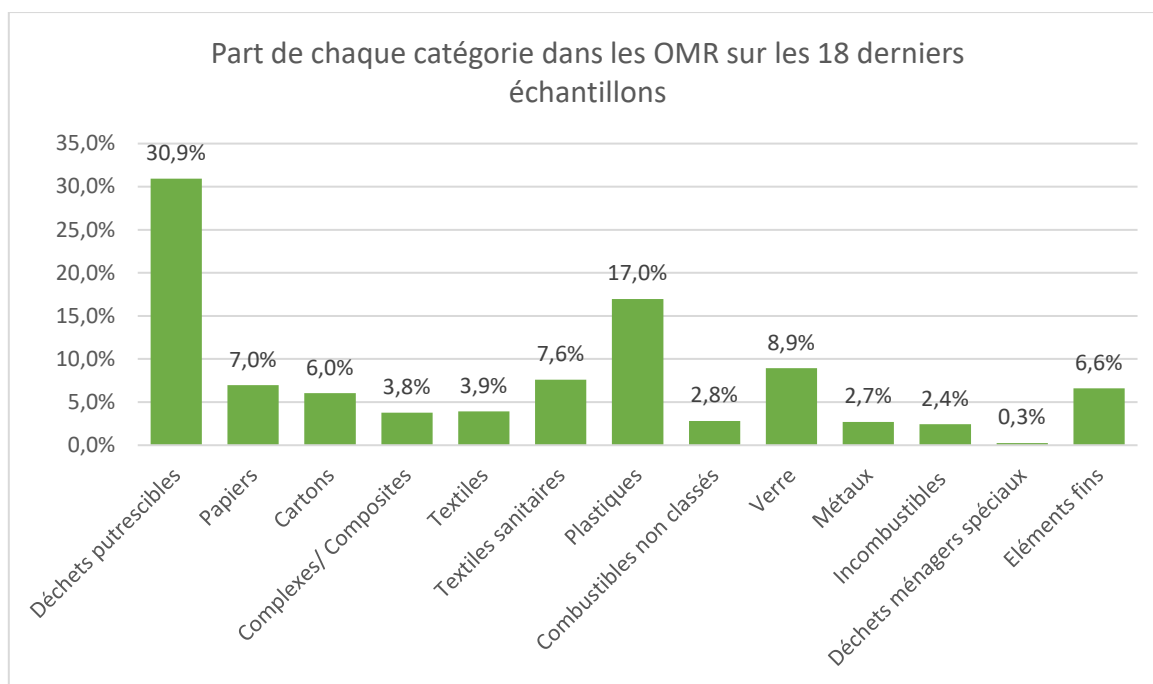
Il a été retenu que soit considéré à minima 18 échantillons, mais sur un nombre de campagne entière. Aussi, pour Annemasse Agglomération, il a été retenu 4 campagnes, soit 20 échantillons. Il n'y a pas de résultats pour la campagne de Printemps 2020.

6.7.3.1 Composition des OMr d'Annemasse Agglomération par catégorie

Ce paragraphe présente les résultats pour le tri selon les 13 catégories de la grille MODECOM.

Les résultats par catégories des caractérisations lors des quatre dernières campagnes montrent que :

- La proportion de déchets putrescibles présent dans les OMr est de 30,9%, taux relativement élevé,
- Le reste des OMr est principalement composé de plastiques (17,0%), de verre (8,9%) et de textiles sanitaires (7,6%)

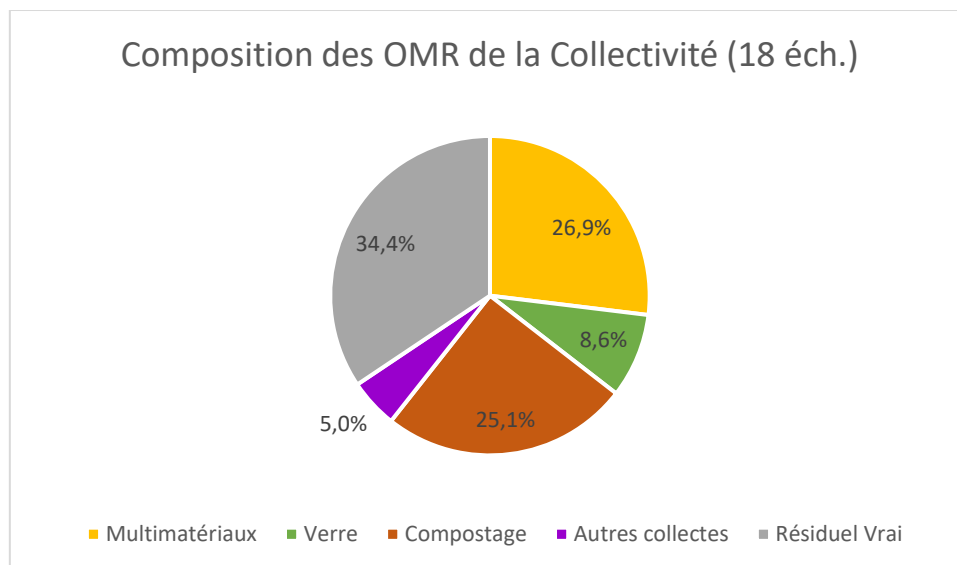


Graphique 28: Composition des OMr d'Agglomération Annemasse

6.7.3.2 Analyse de la composition des OMr en fonction des catégories de tri

Ce paragraphe présente les résultats selon les consignes du SIVALOR (multimatériaux et verre), et les gisements évitables dans les OMr (autres collectes séparées, déchets compostables).

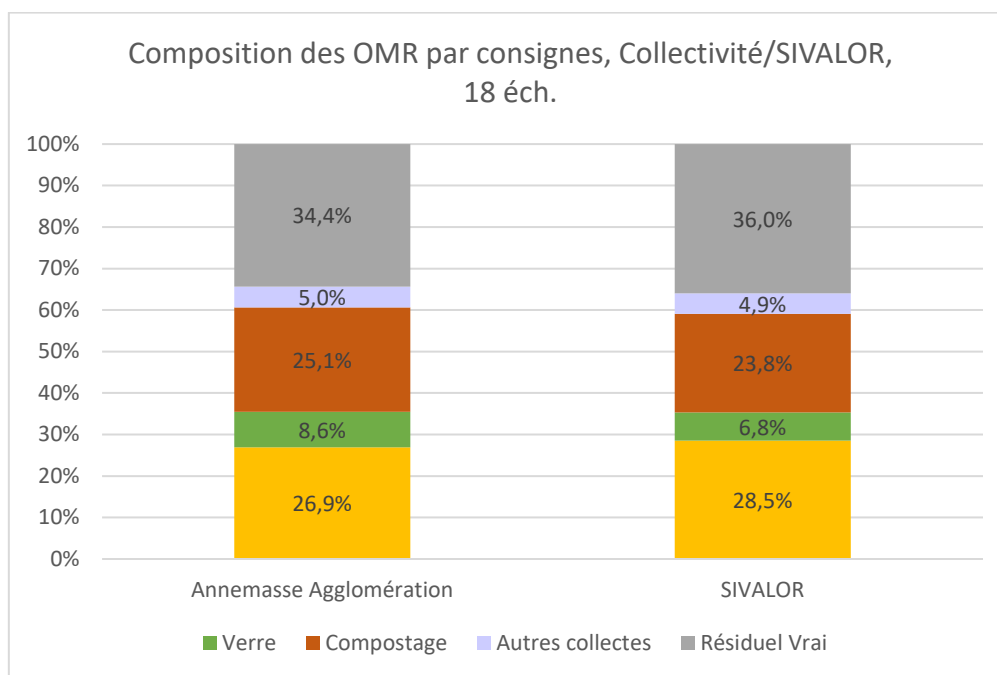
L'analyse des résultats en fonction des catégories de tri du SIVALOR montre qu'en moyenne, sur les 18 derniers échantillons, près de 66% des OMr sont composés de matière valorisable ou recyclable.



Graphique 29: Composition des OMR d'Agglomération Annemasse selon les catégories de tri

Près de **61% des OMR pourraient faire l'objet d'un meilleur tri et/ou d'un traitement par compostage** :

- 27% des OMR de la collectivité pourraient faire l'objet d'un meilleur tri en étant orientés vers les collectes sélectives existantes.
- 25 % de matière pouvant être traitée par compostage est encore présente dans les OMR.



Graphique 30 : Comparaison de la composition des OMR de l'Agglo avec la moyenne pour les 18 derniers échantillons du SIVALOR

La part d'ordures ménagères résiduelles vraies de l'Agglomération d'Annemasse est inférieure de 2 points par rapport à celle du SIVALOR. Par conséquent tous les autres flux détournables ont un taux plus élevé que le SIVALOR sauf pour les multimatériaux.

6.7.4 Evolution des résultats sur le territoire de l'Agglomération d'Annemasse

Pour rappel, sur le territoire d'Annemasse Agglomération, la prise en compte de l'ensemble des campagnes de caractérisations ainsi que tous les échantillons depuis 2019 donnent la composition suivante :

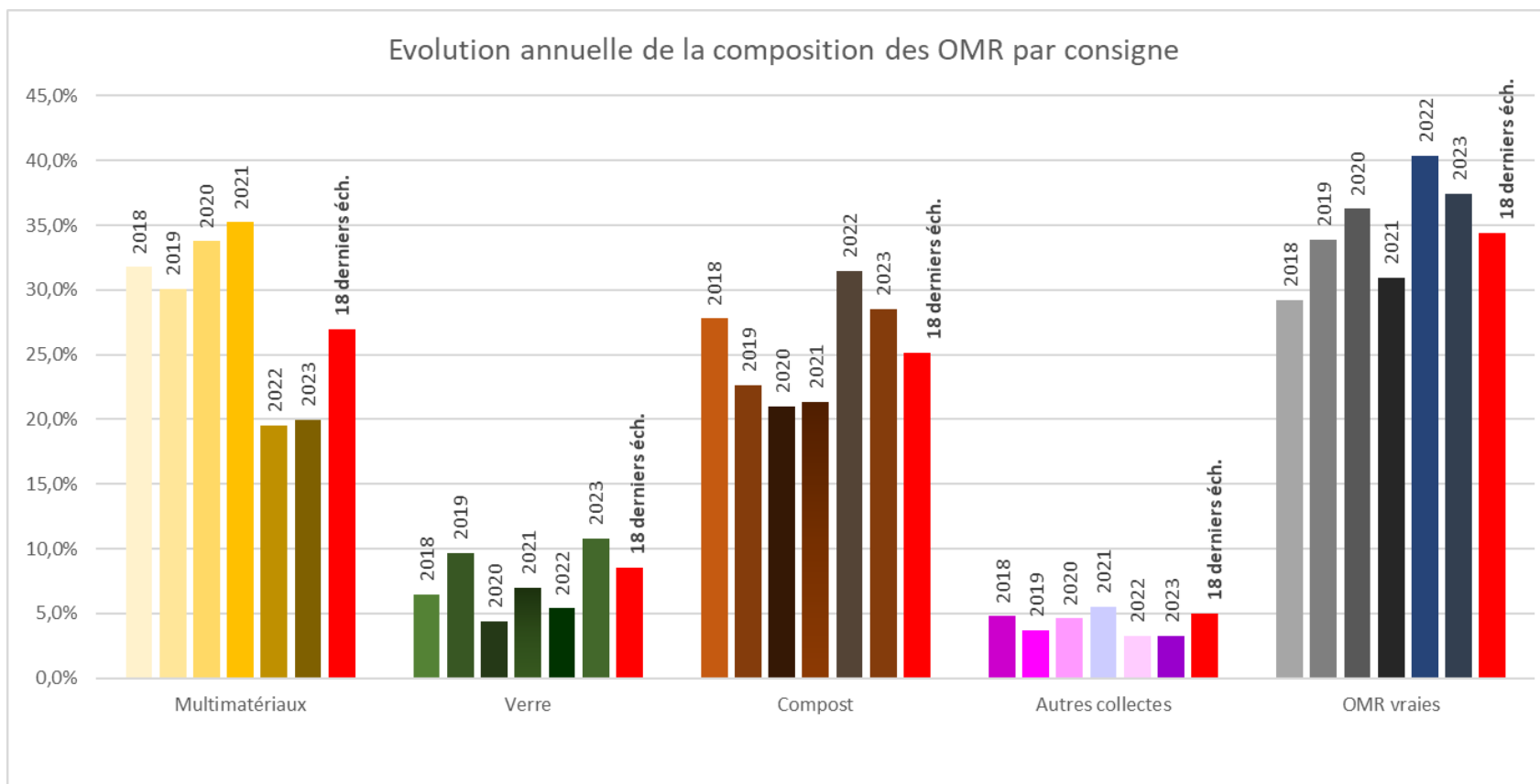
	MODECOM national 2017	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne 18 éch.	Moyenne SIVALOR 18 éch.
Déchets putrescibles	27,3%	29,5%	24,2%	21,1%	41,1%	24,0%	30,9%	28,9%
Papiers	8,6%	9,8%	8,4%	10,5%	4,8%	10,5%	7,0%	7,7%
Cartons	6,4%	4,9%	7,4%	8,3%	4,7%	5,8%	6,0%	6,2%
Composites/complexes	2,3%	3,0%	4,9%	4,7%	2,8%	4,4%	3,8%	4,0%
Textiles	3,0%	2,5%	4,1%	4,5%	2,7%	5,9%	3,9%	3,8%
Textiles sanitaires	13,9%	4,3%	8,2%	4,7%	7,5%	13,9%	7,6%	8,6%
Plastiques	14,6%	16,2%	20,0%	19,2%	14,0%	12,9%	17,0%	17,6%
Combustibles non classés	4,6%	3,6%	6,5%	4,8%	2,6%	2,2%	2,8%	3,4%
Verre	5,2%	10,0%	5,3%	10,6%	6,4%	4,3%	8,9%	7,2%
Métaux	3,4%	4,2%	3,7%	3,0%	2,8%	3,4%	2,7%	2,8%
Incombustibles non classés	1,9%	6,9%	2,5%	4,1%	2,6%	4,6%	2,4%	3,2%
Déchets ménagers spéciaux	0,6%	0,3%	0,1%	0,5%	0,2%	0,0%	0,3%	0,3%
Éléments fins	8,1%	4,8%	4,7%	3,9%	7,8%	8,1%	6,6%	6,3%

Tableau 34: Evolution de la composition des OMR d'Annemasse Agglomération par catégorie

La prise en compte d'un plus grand nombre d'échantillons permet de lisser certaines variations observées entre les campagnes :

- La part de **papiers et cartons** a une tendance à la hausse depuis 2019. Après la forte chute observée en 2022, les valeurs redeviennent proches de celles observées en 2021,
- La part de **déchets putrescibles** diminue de 17,1 points après avoir connu un pic de 41,1% en 2022,
- Les autres catégories fluctuent selon les années.

L'écart le plus important avec le MODECOM 2017 et les résultats obtenus lors de cette campagne concerne le **verre** (+5,6% en faveur de l'Agglomération) et les **papiers** (-3,6% pour Annemasse Agglomération).



Graphique 31: Evolution de la composition des OMR d'Annemasse Agglomération par consigne de tri

On peut noter en 2023 :

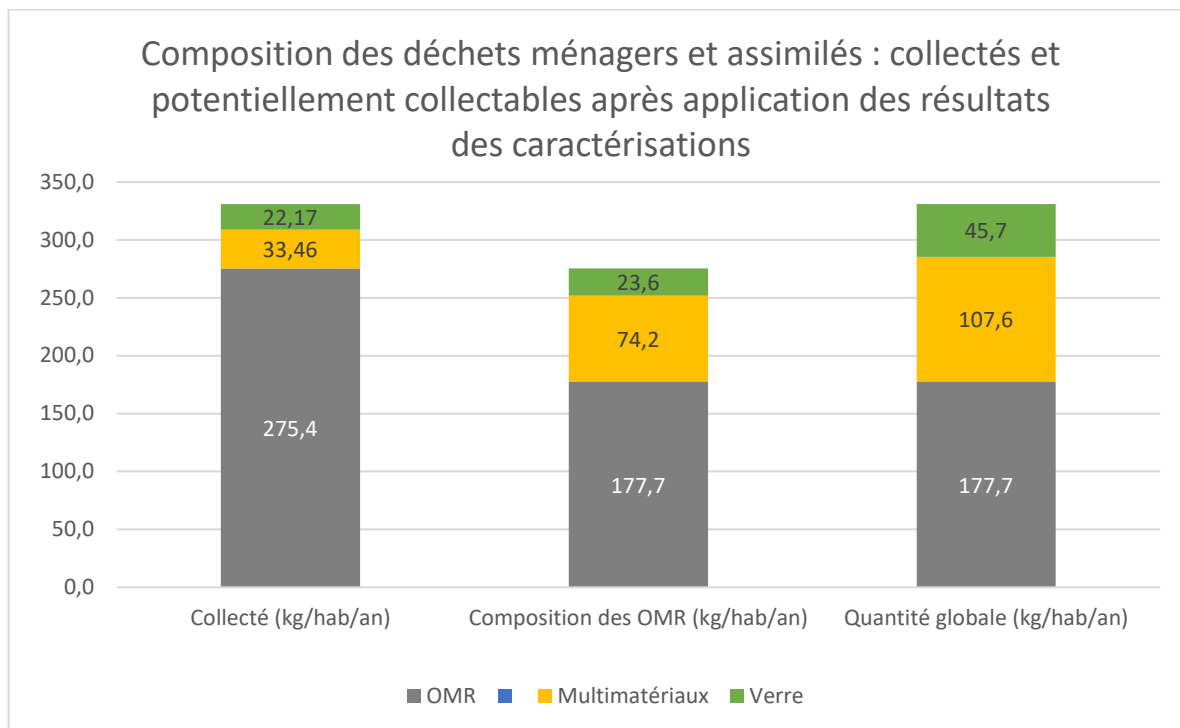
- Une augmentation de la part du verre, atteignant une valeur équivalente à celle de 2019,
- Une diminution de la part des déchets compostables, atteignant une valeur équivalente à celle de 2018,
- Au global, la part d'ordures ménagères résiduelles « vraies » est en augmentation depuis 2018, avec un maximum atteint en 2022 et une stagnation en 2023.

6.7.5 Impact sur la composition des OMR d'une amélioration du tri

Les calculs ci-dessus se base sur les valeurs des « 20 échantillons » déterminées plus haut.

6.7.5.1 Analyse du report des gisements de tri

97,8 kg par an et par habitant peuvent encore être triés et collectés.



Les résultats des caractérisations montrent que :

- 69 % de tous les déchets qui pourraient être collectés en multimatériaux sont encore présents dans les OMR,
- 52 % de tous les déchets qui pourraient être collectés par la collecte du verre sont encore présents dans les OMR.

6.7.5.2 Gisements pouvant être ciblés par un programme de prévention des déchets

Le gisement potentiel minimum pouvant être visé par un programme de prévention sur le territoire de l'Agglomération Annemasse lors des dernières campagnes (20 derniers échantillons) représente 33,3% des OMR, soit 91,8 kg / an par habitant.

Gisement de prévention			
Action de prévention à la source	Sous-catégories	% des OMR 18 derniers échantillons	kg/hab./an
Compostage domestique	Déchets alimentaires	14,2%	39,1
	Déchets de jardin	4,3%	12,0
Geste anti-gaspillage	Produits alimentaires non consommés	11,9%	32,7
"Stop Pub"	Imprimés publicitaires	1,2%	3,3
Limitation des impressions	Papiers bureautiques	1,4%	4,0
Collecte séparative des déchets dangereux	Déchets ménagers spéciaux	0,3%	0,7
Total		33,3%	91,8

Graphique 32: Evaluation du gisement d'évitement pour l'Agglomération d'Annemasse

- L'essentiel de ce gisement étant constitué de restes alimentaires (14,2% des OMR) : 39,1 kg / an et par personne ;
- Et de produits alimentaires non consommés (11,9% des OMR) : 32,7 kg/hab/an environ ;
- Les imprimés publicitaires représentent également l'équivalent de 3,3 kg de déchets non triés par an et par personne.